



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18.QUE-014

Déposé le : 01.05.18

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Enseignement à domicile et respect du Plan d'Étude Romand

Texte déposé

Selon un sujet de la RTS, diffusé le 27 avril dans l'émission La Matinale de la Première, la Loi sur l'Enseignement Privé (LEPr) est en phase d'être modifiée et les conditions de scolarisation à domicile drastiquement durcies.

Dans le Programme de Législature du Conseil d'État 2017-2022, était indiqué que le motif de cette révision est lié à une protection de l'enfance et de la jeunesse contre les emprises religieuses ou sectaires mettant en cause les chances d'intégration sociale, le droit à la liberté sexuelle et le libre choix du partenaire de vie.

L'article 40 du Règlement de la Loi sur l'Enseignement Obligatoire (RLEO), prévoit que le département s'assure, au moins une fois par année, que l'enseignement dispensé à domicile est suffisant et qu'en cas d'insuffisance avérée, le département peut décider une scolarisation dans un établissement de la DGEO.

Selon l'article 9 alinéa 2 de la Loi sur l'Enseignement Privé, l'outil de référence pour mesurer cette insuffisance est le programme officiel (Plan d'Étude Romand). Ce dernier inclut notamment l'enseignement des sciences, de l'histoire, de l'éthique et des cultures religieuses, ainsi que l'acquisition de compétences sociales nombreuses (art. 4 RLEO, PER voir commentaires)

Afin de pouvoir me faire une idée précise de l'envergure de la problématique, j'ai l'honneur de poser la question suivante au Conseil d'État :

- Sur le nombre total d'enfants scolarisés à domicile dans le canton de Vaud depuis 2012, combien d'enfants ont dû être scolarisés dans l'école publique pour non-respect du Plan d'Étude Romand en application de l'art. 40 RLEO ?

Je remercie d'avance le Conseil d'État pour ces informations.

Commentaire(s)

Dans le Plan d'Étude Romand, on peut relever les points suivants :

Sciences de la nature :

MSN 37 : Transformation du corps et système reproducteur

Histoire :

SHS 12 : Questionner et analyser

« Discussion à propos des éléments réels et des éléments imaginaires »

SHS 22 : Se questionner et analyser : Mythes et réalité

Périodes étudiées en 5e-6^e années : de la Préhistoire à la fin de l'Antiquité

Proposition de thème pour ces périodes historiques : « récits de la création du monde, de l'apparition de l'Homme sur la terre, selon différentes cultures »

Citoyenneté :

SHS 34 : Saisir les principales caractéristiques d'un système démocratique

« Construction de la pratique citoyenne notamment par :

* l'exercice du débat autour de faits d'actualité

* la prise en compte de l'altérité dans des contextes culturel, historique et socio-économiques

* une attitude participative et responsable à titre individuel et collectif

* l'analyse de questions socialement vives

* la compréhension des enjeux de société, la capacité à faire des choix et la recherche de solutions pratiques »

« Étude des droits humains dans les textes

Observation de leur application en Suisse et dans le monde »

« Analyse de la notion et du rôle de citoyen »

Éthique et culture religieuse :

SHS 35 : Analyser la problématique éthique et le fait religieux pour se situer

10^e « Identification et analyse des causes et des conséquences de certaines idéologies religieuses (le fanatisme, le fondamentalisme, les dérives sectaires, violences et conflits au nom de la religion) »

11^e « Étude de textes de cosmogonies (récits de création,...) en utilisant différentes lectures d'interprétation (symbolique, littérale et théologique) et différenciation entre l'intention scientifique et religieuse (évolutionnisme, créationnisme) »

Formation générale – Vie de la classe et de l'école :

FG 25 : Reconnaître l'altérité et développer le respect mutuel dans la communauté scolaire

« Prise de conscience des droits et devoirs de chacun »

« Explication des règles de politesse et de respect mutuel »

« Utilisation de quelques outils de communication pour désamorcer et gérer les conflits et connaissance de personnes ressources de l'établissement ainsi que des principaux réseaux d'aide de sa région (lignes téléphoniques, sites internet,...)

Nom et prénom de l'auteur :

Glauser Krug Sabine

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :



Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch